

H A U T E



Décision 253/2024  
SC

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA HAUTE-SAINTONGE**

***Extrait du registre de décisions du Président***

En vertu des délibérations n° 37 du 15 juillet 2020 et n° 66 du 20 juin 2022 du Conseil Communautaire délégrant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (*point 24, effectuer toutes les démarches administratives, juridiques, financières et commerciales et réaliser tous les partenariats commerciaux jugés nécessaires au bon déroulement et développement des différents sites et bâtiments appartenant à la CDCHS et gérés par elle-même*).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer un contrat de travail avec :

- Madame DUMOIS Naoëlle en tant qu'agent d'entretien du 27 mai au 16 juin 2024,
- Madame LIEVEQUIN Janel en tant que surveillante de baignade du 31 mai au 4 août 2024,
- Madame TESSONNEAU Cléa en tant que surveillante de baignade du 1<sup>er</sup> au 2 juin 2024,
- Monsieur PINTENA Florian en tant que surveillant de baignade le 2 juin 2024,
- Madame SAVARIT Hermione en tant qu'agent d'accueil du 1<sup>er</sup> au 2 juin 2024,
- Madame BOBE Marie en tant qu'agent d'accueil du 8 au 9 juin 2024,
- Madame RAUD Lilou en tant qu'agent d'accueil du 15 au 16 juin 2024,

Fait à Jonzac,

Le **27 MAI 2024**

Le Président  
Claude BELOT

**Communauté des Communes  
de la Haute-Saintonge**  
7 rue Taillefer - CS 70002  
17501 JONZAC Cedex